

Convention de coopération entre le CCCA-BTP et la CAPEB

Pour une politique ambitieuse et innovante de la formation professionnelle au profit des entreprises artisanales du bâtiment et des jeunes générations

Les entreprises artisanales du bâtiment auront à relever, dans les années à venir, de forts enjeux, notamment en termes de transition énergétique, écologique et numérique, ainsi qu'en matière de compétences professionnelles. Pour y répondre et développer une politique ambitieuse de formation professionnelle de qualité, la CAPEB a souhaité renforcer ses collaborations avec le CCCA-BTP, en s'appuyant sur ses différentes expertises et champs d'intervention, afin d'impulser l'innovation dans l'apprentissage et dans l'accompagnement du développement de la formation professionnelle.

Tel est l'objet de la convention de partenariat mise en place entre le CCCA-BTP et la CAPEB pour une durée de trois ans, pour répondre aux besoins en compétences des entreprises artisanales du bâtiment, répondre aux attentes des jeunes générations et valoriser l'excellence des métiers, des carrières et des formations professionnelles.

Six champs d'actions pour accélérer l'innovation et l'excellence de l'apprentissage BTP

- 1. La réalisation d'études prospectives sur les nouveaux enjeux de l'apprentissage** adaptés et sur l'évolution des attentes des jeunes générations, incluant la féminisation des métiers et la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre.
- 2. La sensibilisation des entreprises artisanales du bâtiment, déjà investies dans l'apprentissage, aux nouvelles attentes des jeunes**, prenant en compte des sujets comme le rapport à la hiérarchie, la féminisation des métiers, la responsabilité sociétale, l'innovation et l'esprit d'entreprendre.
- 3. Le décryptage des innovations émergentes** pour sensibiliser les entreprises artisanales du bâtiment aux nouveaux gestes professionnels liés à l'introduction de technologies novatrices, ou encore de nouveaux matériaux, afin de faire évoluer les usages, identifier les besoins en compétences pour y répondre, ainsi que les actions de formation à mettre en place.
- 4. La promotion conjointe des métiers et des formations du bâtiment auprès des jeunes**, en prenant en compte leurs attentes, et valoriser l'excellence de l'apprentissage comme voie de formation privilégiée de réussite.

- 6. La valorisation des nouvelles modalités d'accompagnement et de formation des jeunes** auprès des entreprises artisanales du bâtiment, afin de les sensibiliser, en particulier sur les thématiques du numérique, de la transition énergétique, de la mobilité européenne, ou encore de la formation en situation de travail (AFEST). Il s'agit d'accélérer et de mieux articuler ces évolutions et d'offrir un accueil et une intégration optimale aux jeunes au sein des entreprises formatrices.
- 7. L'appui au déploiement des certifications professionnelles et à la création des parcours de formation** auprès de la CAPEB dans le cadre des missions confiées au CCCA-BTP, en sa qualité d'opérateur des certifications pour les branches du bâtiment et des travaux publics.

Le mot d'Éric Routier, président du CCCA-BTP

« La mise en place de ce partenariat réaffirme les liens forts entre le CCCA-BTP et la CAPEB, membre de notre conseil d'administration à gouvernance paritaire, dans un contexte de profonde mutation des métiers du bâtiment, où les enjeux et besoins en compétences professionnelles des entreprises artisanales n'ont jamais été aussi importants et le seront plus encore dans les prochaines années. Ce partenariat s'inscrit dans la dynamique de développement de l'apprentissage que nous portons, notamment pour accompagner et accélérer l'innovation dans les métiers et les entreprises de notre secteur. Il permet aussi de mettre en œuvre des actions nous assurant d'être en phase avec les attentes des jeunes générations et de promouvoir l'excellence des métiers du bâtiment, qui sont des métiers porteurs de sens et de valeurs. Les actions que nous entreprendrons permettront d'identifier et de déployer des solutions au profit des entreprises artisanales du bâtiment, afin d'assurer et valoriser le lien essentiel entre compétences et formation à nos métiers. »

Le mot de Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB

« Nous avons vivement souhaité ce partenariat et nous en attendons beaucoup. Annuellement un bilan sera établi. Cette collaboration colle à la réalité de nos entreprises et des jeunes. Nous nous devons, les entreprises et les organismes de formation, de rendre le bâtiment attractif. Convaincre les jeunes de s'orienter dans le BTP, c'est leur proposer des cursus nouveaux, adaptés et innovants. Les travaux et les études que nous mènerons en commun nous aideront à analyser les tendances. En effet, dans les années à venir, nos entreprises artisanales seront confrontées à un double défi, celui de l'innovation technologique accélérée autour des enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments et celui du renouvellement générationnel, avec l'arrivée dans les entreprises de jeunes nés avec le digital. Cette convention entre le CCCA-BTP et la CAPEB fournira aux artisans les outils pour préparer cette double transformation, dans des métiers du bâtiment qui offrent des perspectives durables aux jeunes, aux jeunes femmes notamment, à la recherche d'un engagement, d'une carrière et pourquoi pas d'un parcours les menant vers la création d'entreprise. Ce partenariat est le prolongement logique de Transform'BTP qui a été précurseur de ces évolutions et qui a installé l'innovation comme marqueur fort du CCCA-BTP. »



Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est une association nationale, professionnelle et à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Il est chargé de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux du BTP. Le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance. Outil des branches du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP est un accélérateur d'innovation dans la formation aux métiers du BTP et un interlocuteur privilégié des organismes de formation aux métiers du BTP. Grâce à son offre de services, le CCCA-BTP les accompagne pour leur permettre d'anticiper les évolutions, gagner en attractivité, assurer le développement de leur activité, optimiser leur performance et garantir une haute qualité pédagogique. Le CCCA-BTP, qui fait de l'innovation un marqueur fort de son action, soutient les expérimentations et les projets innovants avec des appels à projets, conçoit les ressources et outils pédagogiques adaptés à la montée en compétences des apprentis, aux nouvelles formes d'apprentissage (réalité virtuelle et augmentée, formation à distance, hybridation des compétences) et aux besoins des entreprises. Il a créé l'accélérateur pédagogique du BTP, qui vise à partager, tester, expérimenter et déployer les innovations pédagogiques au profit des organismes de formation par apprentissage aux métiers du BTP de demain. Il a également créé WinLab', incubateur et éclaireur de tendances, pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

>> ccca-btp.fr | f : [3cabtp](https://www.facebook.com/3cabtp) | [@3cabtp](https://www.instagram.com/3cabtp) | Y : [3cabtp](https://www.youtube.com/3cabtp) | in : [3cabtp](https://www.linkedin.com/company/3cabtp) | | laconstruction.fr | winlab-cccabtp.com



La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'un des deux syndicats patronaux représentatifs de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises).

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
 - 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
 - 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment

pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du secteur du Bâtiment

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés. Très majoritairement, il s'agit d'entreprises de moins de 10 salariés.

Service de presse : Patricia Desmerger - Campagne
06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr
[@patdesmerger](https://www.instagram.com/patdesmerger) • f : [campagne-presse](https://www.facebook.com/campagne-presse) • in : [fr.linkedin.com/in/patdesmerger](https://www.linkedin.com/in/patdesmerger)

Contacts presse

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - aaugeraud@hopscotch.fr
CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr